

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 5 décembre 2019 à 19h30

Présidence : M. André Forster, Président

Le président ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Il annonce la présence de M. Javier Vences, Boursier communal.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 3. Démission/s et assermentation/s**
- 4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
- 5. Préavis municipal n°07/2019 relatif au budget pour l'année 2020**
- 6. Propositions individuelles et divers**

1. Appel

Membres présents : 22 / 41

Membres excusés : 9

Membres absents : 10

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Démission/s et assermentation/s

Démissions

Le Président a reçu la démission de Mme Elise Faugères Vigand.

Assermentations

Le Président n'a reçu aucune demande d'assermentation.

L'assemblée compte désormais 22 membres présents sur 40.

4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

M. Daniel Barbezat, Syndic

Auberge – situation problématique depuis plusieurs années (mauvaises odeurs)

Le regard de sorties des eaux usées, qui avait des fuites, a été remplacé.

Travaux à venir : modification du branchement de l'adoucisseur ainsi que de la bonde de la douche à l'étage.

Archives

La quasi-totalité des archives a été traitée.

Nous possédons enfin un plan de classement.

Plafond d'endettement

Réception hier d'un courrier de la Cheffe de Service des Communes et du Logement : le Conseil d'Etat devrait se prononcer sur notre requête d'augmentation du plafond d'endettement avant Noël.

Débiteurs

Les factures seront envoyées prochainement.

Employé communal

Une nouvelle organisation a été mise en place pour les diverses tâches anciennement dévolues à l'employé communal avec plusieurs intervenants. Le Syndic lance un appel pour les bonnes volontés qui

seraient d'accord de se mettre à disposition de la collectivité pour des petits travaux.

Bus

Modification des horaires au 15 décembre 2019 :

- La ligne 725 n'ira plus à Bière.
- 3 bus supplémentaires arriveront à Saubraz depuis Allaman : 9h23, 14h23 et 20h23.
- 2 bus supplémentaires partiront de Saubraz pour Allaman : 11h35 et 14h35.
- 2 bus pyjama : le vendredi soir à 0h40 et 2h17 et le samedi soir à 2h17.

Crèche et collège

Un avant-projet est brièvement présenté. Le dossier est en cours.

M. Philippe Urfer, Municipal

Routes

Les projets suivants sont en cours:

- Réfections des routes.
- Mise à jour de la signalisation routière.
- Trottoir entre Saubraz et Gimel.

M. Félix Baiche, Municipal

Eau potable

- La mise en place du processus d'autocontrôle est en cours.
- La mise en conformité du réservoir est à l'étude.
- Des travaux sur les fontaines ont été effectués.
- La Route de la Rosière est en zone S de protection des eaux. Cela implique que les eaux de surface devront être canalisées et évacuées dans le cadre de la remise en état du site de Borire.

Police des constructions

Tous les travaux doivent être annoncés. La Municipalité travaille avec le Service technique intercommunal pour le contrôle des dossiers et les procédures.

La Municipalité doit veiller au respect du droit des tiers et au respect des dispositions légales et réglementaires. Un professionnel qualifié doit être engagé pour la direction des travaux. Comme suite à une décision du Service du développement territorial du Canton de Vaud, une situation illicite mais tolérée depuis longtemps ne la légitime pas.

Gaz

Le prix du gaz ne varie pas ; il sera le même en 2020 qu'en 2019. Valgaz reverse les bénéfices aux Communes selon la consommation.

Provenance de notre gaz :

- 60% d'Europe surtout Norvège
- 35% de Russie
- 5% autres (biogaz, etc.).

M. Raoul Richiger, Municipal

- Les extincteurs des bâtiments communaux ont été contrôlés.
- Le défibrillateur a été posé près du pilier public et de la boîte aux lettres postale.
- Un nouveau pilier public a été installé sur le mur de l'auberge communale près du défibrillateur.
- Le muret de la terrasse de l'auberge communale a été refait.
- La surveillance de la déchetterie a été confiée à Mme Edmée Borel.

Le Président remercie la Municipalité. Les éventuelles questions pourront être posées au point 6 de l'ordre du jour.

5. Préavis municipal n° 07/2019 relatif au budget pour l'année 2020

M. Daniel Barbezat, Syndic, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

D'accepter le budget 2020 tel que présenté.

Le budget présente un excédent de charges de CHF 172'288.30

Il présente le plan des investissements et commente les différents postes.

ADMINISTRATION GENERALE

Lors de l'élaboration de son budget, la Municipalité a pris soin de réfléchir à chacune de ses dépenses.

La différence des chiffres au budget par rapport aux années précédentes s'explique principalement par la suppression dans le compte 110.4363 de la participation de la Commune de Saint-Prex au salaire de l'employé communal.

M. Chauvy est toujours notre exploitant de STEP. Par contre, c'est la Commune de Saint-Prex qui a la charge de la gestion du contrat de travail et nous avons simplement dans le compte 461 STEP une prestation de service en sus.

FINANCES

Par clarification, le montant des prestations de la facture de la fiduciaire Heller a été placé dans le compte 210.3185. Le montant total inclut également les prestations du contrôleur des comptes et des prestations demandées à M. Pierre Busset.

L'essentiel des comptes « 210 Impôts » et « 220 Service financier » se calcule sur la base des éléments fournis par le Canton.

DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts

Comme les années précédentes, la gestion des forêts est confiée au Groupement forestier de la Saubrette via des baux fermiers.

Collège

Le compte « 350.3141 Entretien du bâtiment » est réduit au maximum en vue des travaux futurs.

TRAVAUX

Routes et voiries

La principale évolution dans ce compte est la disparition du traitement de l'employé communal. Nous ferons principalement appel à des prestataires qui ont été budgétisés dans le compte « 430.3181 Prestations de service ».

Parcs, promenades et cimetière

Remarques identiques au point précédent. Une intervention est prévue sur les arbres de la place du village qui nous ont été signalés malades par le garde forestier.

Réseau d'égout et d'épuration et 461 STEP

- *La taxe d'entretien des conduites passe de 1.- à 1.60 par m3*
- *La taxe d'épuration passe de 1.70 à 2.50 par m3*

Ces deux mesures permettent d'équilibrer le poste « 46 Réseau d'égout et d'épuration » à 110'912.55.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTE

Enseignement primaire

Notre contribution à l'Assagie diminue pour deux raisons principales:

- *Diminution du nombre d'enfants*
- *Diminution des charges du transport scolaire et des bâtiments*

POLICE, DÉFENSE INCENDIE, PC ET CONTRÔLE DES HABITANTS

Contrôle des habitants

Diminution des coûts de la prestation de service depuis le transfert à la Commune d'Aubonne.

SÉCURITÉ SOCIALE

L'ensemble des chiffres nous sont communiqués par le Canton.

SERVICES INDUSTRIELS

Le compte « 810.3141.01 Entretien du bâtiment, locaux et autres » est augmenté en prévision de la planification de travaux pour le château d'eau.

La taxe au m3 pour l'eau potable passe de 1.50 à 2.00 par m3.

M. Laurent Liardon, président de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

Le président ouvre le débat.

À la question de Mme Rodakovic, M. Javier Vences, Boursier communal, explique qu'en 2019 aucun acompte de gaz n'a été facturé mais uniquement un décompte ; le gaz est payé en une seule fois.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée :

Résultat du vote :

Oui : 17 Non : 0 Abstentions : 2 Nuls : 3

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 07/2019 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

D'accepter le budget 2020 tel que présenté.

6. Propositions individuelles et divers

M. Liardon s'exprime au sujet du tous-ménages d'invitation à la séance du Conseil général envoyé par la Municipalité mais peu claire sur l'expéditeur. Il regrette cette communication distribuée juste après la polémique sur la fausse circulaire. Bien qu'admettant que l'idée est bonne, ce n'est pas selon lui le rôle de la Municipalité. Le président confirme.

M. Daniel Barbezat, syndic, précise que cette action partait d'un bon sentiment et que la Municipalité ignorait que ce n'était pas son rôle. S'agissant de la fausse circulaire, il annonce qu'une plainte pénale a été déposée.

Mme Sylvie Monney demande comment faire alors pour faire participer les électeurs au Conseil général.

Pour Mme Nadjia Baiche, chaque membre peut en faire la publicité.

M. Didier Barbay demande si une plainte pénale a également été déposée au sujet de l'enlèvement du panier de basket.

Mme Nadjia Baiche demande si le panier de basket sera remis en place.

M. Daniel Barbezat, syndic, répond que les autorités ne vont pas répondre à un acte illégal par un autre acte illégal. Il confirme qu'une plainte pénale a été déposée également dans le cadre de cette affaire.

Mme Edmée Borel annonce le programme du prochain téléthon samedi 7 décembre et invite tout le monde à y participer.

Mme Denise Badel demande des nouvelles sur la gravière des Ursins.

M. Daniel Barbezat, syndic, répond qu'à ce jour il n'y a aucune nouvelle, le projet semble être au point mort. Par contre, la remise en état du site de Borire avance : la tour de lavage a été enlevée.

M. Daniel Barbezat, syndic, annonce que, dans le cadre des festivités de fin d'année, il y aura le samedi 14 décembre une journée du four à pain et distribution de la tresse aux aînés, l'arrivée du Père Noël à Saubraz à 09h45 avec service du vin chaud et à 17h00 une célébration de Noël dans la grande salle par le pasteur Maillard suivi d'une verrée.

M. Antoine Piron annonce que selon ses sources, les paysans de St-George reçoivent une subvention pour l'eau. Il demande à la Municipalité de se renseigner sur ce sujet à St-George.

M. Félix Baiche, Municipal, répond qu'il y a une prise d'eau agricole à Saubraz à disposition des paysans ; cette eau ne leur est pas facturée.

M. Antoine Piron exprime à nouveau le souhait que la circulation soit limitée à 30km/h. dans le village.

Mme Sylvie Monney exprime une position contraire : elle souhaite que les véhicules continuent à rouler comme aujourd'hui à 50km/h.

Le président remercie la Municipalité, la commission de gestion et finances et le bureau du Conseil général pour leur travail et leur collaboration.

Il transmet ses meilleurs vœux particulièrement aux enfants, aux personnes seules, âgées ou dans le besoin.

Enfin, il souhaite ses vœux de bonheur et de santé pour 2020 à l'assemblée présente et l'invite à la traditionnelle fondue à l'auberge communale.

Le Président clôt la séance à 20h25.

Pour le Conseil général

Le Président

La secrétaire

André Forster

Barbara Kammermann